

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS
SEANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nemours s'est réuni à la Maison des Verriers de Bagneaux sur Loing, sous la présidence de Monsieur Vincent MEVEL, Président, en session ordinaire.

Présents : (27)

AMPONVILLE : Monsieur François-Xavier DUPERAT (1)

BAGNEAUX SUR LOING : Monsieur Claude JAMET (1)

BURCY : Monsieur Philippe CHALMETTE (1)

BUTHIERS : Monsieur Jean-Yves LACROIX (1)

CHATENOY : Monsieur Denis CELADON (1)

FROMONT : Monsieur Dominique MAZURE (1)

GARENTREVILLE : Monsieur Didier BOULAY (1)

GREZ SUR LOING : Monsieur Jean LUCAN (1)

GUERCHEVILLE : *Monsieur Didier LALOUE représentant M. Gilles AUGE* (1)

LARCHANT : Monsieur Vincent MEVEL (1)

MONCOURT FROMONVILLE : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Madame Laurence FARAO (2)

NANTEAU SUR ESSONNE : Madame Helen HENDERSON (1)

NEMOURS : Monsieur Christian BRUNET, Madame Brigitte COMMAILLE, Monsieur Daniel HELFRICH, Madame Michelle HERRMANN, Monsieur Gérard JOUE, Madame Nacira LATRECHE, Madame Anne-Marie MARCHAND, Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Monsieur Daniel VILLAUME (9)

ORMESSON : Monsieur Alain POURVIN (1)

SAINT PIERRE LES NEMOURS : Monsieur Bernard RODIER, Madame Anne-Marie CHEVRE, Monsieur Jean-Luc MATEO-SANS, Madame Arlette PATRON (4)

Pouvoirs : (13)

Madame Michèle DEMARIA donne pouvoir à Monsieur Claude JAMET

Monsieur Pascal CADIER donne pouvoir à Monsieur Jean LUCAN

Monsieur Volkan ALGUL donne pouvoir à Madame Nacira LATRECHE

Madame Laurence BLAUDEAU donne pouvoir à Madame Brigitte COMMAILLE

Monsieur Bernard COZIC donne pouvoir à Monsieur Daniel HELFRICH

Monsieur Jean-Pierre GERBIER donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAUME

Madame Valérie LACROUTE donne pouvoir à Madame Anne-Marie MARCHAND

Madame Anne-Isabelle PAROISSIEN donne pouvoir à Madame Nathalie PETITDIDIER-LENOIR

Monsieur Philippe ROUX donne pouvoir à Monsieur Gérard JOUE

Madame Thérèse DAMEME donne pouvoir à Madame Arlette PATRON

Monsieur Jacques NAVE donne pouvoir à Monsieur Denis CELADON

Monsieur Daniel ROUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Bernard RODIER

Monsieur Yves LECHEVALLIER donne pouvoir à Monsieur Vincent MEVEL

Absents et excusés : (8)

Messieurs Benoît OUDIN, Didier CHASSAIN, Eric JAIRE, Christian PEUTOT, Frédéric BAURY-SAILLY, Jean-Marc CHAMPNIERS, Patrick PRUD'HOMME et Guy PEGAZ-FIORNET.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur Vincent MEVEL, déclare la séance publique ouverte.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Nacira LATRECHE désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour, puis le Conseil Communautaire délibère et approuve les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion publique du 15 novembre 2018.

2. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement tel qu'exposé ci-dessous :

Section INVESTISSEMENT	Dépenses	
	Crédit ouvert en 2018	Proposition d'ouverture de crédit 2019
Chapitre – 16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 300,00 €	3 075,00€
165 – Dépôts et cautionnements reçus	12 300,00€	3 075,00€
Chapitre – 20 – IMMO INCORPORELLES	263 000,00 €	65 750,00 €
202 – Frais de réalisation de documents urbanisme et numérisation cadastrale	2 000,00 €	500,00 €
2031 – Frais d'études	235 000,00 €	58 750,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	26 000,00 €	6 500,00 €
Chapitre – 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	435 228,40 €	108 800,00
2041582 – Autres groupement – Bâtiments et installations	435 228,40 €	108 800,00 €
Chapitre – 21 – IMMO CORPORELLES	530 656,80 €	132 400,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	60 250,00 €	15 000,00 €
21318 – Autres bâtiments publics	271 282,40 €	67 800,00 €
2135 – Installat° générales, agencements, aménagements	116 624,40 €	29 100,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	35 000,00 €	8 700,00 €
2184 – Mobilier	20 000,00 €	5 000,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	27 500,00 €	6 800,00
Chapitre – 23 – IMMO EN COURS	1 680 953,62 €	420 000,00 €
2313 – Constructions	1 655 953,62 €	413 800,00 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	25 000,00 €	6 200,00 €
TOTAL	2 922 138,82 €	730 025,00 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à tous les actes comptables nécessaires à la présente décision.

3. Décision modificative n°2 – Budget principal CCPN

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal de la CCPN comme expliqué ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
① FONCTIONNEMENT				
D-62875-020 : Aux communes membres du GFP	475,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615-020 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	475,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	475,00 €	475,00 €	0,00 €	0,00 €
② INVESTISSEMENT				
D-020-020 : Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	(c) 18 857,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1381-802 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	(a) 454 175,00 €
D-2041582-802 : autres groupements – Bâtiments et installations	0,00 €	(b) 435 318,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement		454 175,00 €		454 175,00 €
Total Général	475 000,00 €	475 000,00 €	0,00 €	454 175,00 €

4. Décision modificative n°2 – Budget annexe ZAE Secteur C

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe ZAE Secteur C comme expliqué ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
FONCTIONNEMENT				
D-608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-796 – Transfert de charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL GENERAL	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	

5. Indemnité de conseil au Trésorier 2018 – Mme WIMETZ

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à titre personnel à Madame Marie-José WIMETZ, Trésorière, l'indemnité de Conseil pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la Communauté de communes du Pays de Nemours, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018, pour un montant de 1 448.11€ duquel seront défalquées la CSG et la RDS.

6. Indemnité de conseil au Trésorier 2018 – M. DE LAMBERTERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la nomination de M. Eric DE LAMBERTERIE depuis le 1^{er} septembre 2018 à la fonction de comptable public.

DECIDE d'accorder à titre personnel à Monsieur Eric DE LAMBERTERIE, Trésorier, l'indemnité de Conseil pour la prestation d'assistance et de conseil des services de la Communauté de communes du Pays de Nemours, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, pour un montant de 724.05€ duquel seront défalquées la CSG et la RDS.

7. Mise en accessibilité du Complexe sportif – Demande de DETR 2019

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à programmer les travaux de mise en accessibilité du Complexe sportif et de loisirs, sis 41 avenue d'Ormesson à Saint-Pierre-lès-Nemours.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les demandes nécessaires au financement de cet Agenda d'Accessibilité Programmé, et notamment auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019.

8. Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) – Accueil et habitat des gens du voyage dans le Département de Seine-et-Marne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au Groupement « Accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne » qui sera créé pour une entrée en activité au 1^{er} janvier 2019 ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention constitutive et tout document relatif à la création du GIP ;

DECIDE de prévoir l'inscription à son budget 2019, d'une cotisation annuelle d'un montant correspondant à 0,20 centime par habitant (population totale authentifiée par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année).

9. Déplacement au Préhistomuseum de Liège – Financement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **35 voix POUR et 5 abstentions** (Mme PATRON, Mme DAMEME, M. RODIER, M. ROUSSEAU et M. BOULAY)

AUTORISE :

- Le déplacement des membres du Comité technique pour la visite du Préhistomuseum de Liège les 17 et 18 décembre 2018 ;
- Le règlement des factures par la Communauté de communes des frais couvrant le transport, l'hébergement, la restauration et des frais divers ;
- Le remboursement au Président des avances liées aux frais d'hébergement, de restauration et de frais divers ;
- Le Président à solliciter auprès du PNR et du FEADER leurs participations à ce déplacement.

10. Clôture du CRACL de la Pierre Levée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
APPROUVE le CRACL 2018 de la Convention Publique d'Aménagement du 24 février 2005,
APPROUVE le présent arrêté des comptes définitif valant clôture de la concession d'aménagement de la ZAC de la Pierre Levée,
DONNE quitus de la gestion des opérations d'aménagements réalisés,
AUTORISE M. Le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec ce dossier,
DIT que le résultat opérationnel définitif à la suite de la validation du bilan de clôture atteint le montant débiteur de 250 451,00 €.

11. Politique Locale du Commerce – Définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE de valider la proposition de la Commission Développement économique et de retenir d'intérêt communautaire, en matière de Politique locale du commerce, les actions ci-dessous :

- L'observation des dynamiques commerciales territoriales.
- L'élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial.
- L'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
- L'élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de restructuration ou modernisation des zones commerciales.
- La définition et la mise en œuvre de politiques ou d'initiatives contribuant à favoriser la diversité de l'offre commerciale en dehors des zones commerciales, de lutte contre la vacance de locaux commerciaux en dehors des zones commerciales, d'accompagnement de porteurs de projets, sans empiéter sur les actions de vocation communale.
- L'accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans, prestataires de services du territoire.

12. ZAE Secteur C – Vente de terrains – Lot 7a

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
DECIDE de céder à la SCI Nimo, ou à toute société qu'il désignera pour réaliser l'opération, le lot 7a (d'une surface totale de 4 000 m² environ), sur la ZAE du secteur C, Nemours 77140, au prix de 31 € HT/m², afin d'y développer son activité,
APPROUVE le prix à payer par l'acquéreur soit 148 800 € TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE COMPRISE (qui se décompose en un prix net HT de 124 000.00 € et une taxe sur la valeur ajoutée égale à 24 800.00 €),
FIXE ces conditions de vente à une durée qui n'excèdera pas six mois à compter de la présente délibération et dit que la signature de l'acte de vente devra impérativement intervenir dans ce délai,
PRECISE que pour la vente de cette parcelle de terrain, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur,
AUTORISE le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les actes authentiques à intervenir qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

Après épuisement des questions et informations diverses, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,


Nacira LATRECHE



Le Président,


Vincent MEVEL